

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE PORTNEUF
VILLE DE NEUVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité, tenue le lundi 24 octobre 2016 à 7 h 45 à l'hôtel de ville de Neuville, 230 rue du Père-Rhéaume, Neuville.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Louis Beaulieu-Charbonneau	Conseiller
Madame Magali Frenette	Conseillère
Madame Marie-Michelle Pagé	Conseillère
Monsieur Dominic Garneau	Conseiller
Monsieur Michel Bernier	Conseiller

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur Bernard Gaudreau, maire.

EST ABSENTE :

Madame Manon Théberge	Conseillère
-----------------------	-------------

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Madame Manon Jobin	Trésorière et greffière adjointe
--------------------	----------------------------------

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE (7 h 45) ET ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

16-10-261 QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (7 H 45)
2. DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – ABAISSEMENT DE LA LIMITE DE VITESSE ET SIGNALISATION
3. AUTORISATION DE PAIEMENT – ENTREPRISE DENIS GIGNAC INC. POUR L'AJOUT DE LUMINAIRES A PLACE DES ÎLETS SECTEUR EST
4. AUTORISATION DE PAIEMENT – CONSTRUCTION RENOVATION DUFOUR POUR LA REFECTION DE TOITURES
5. AUTORISATION DE PAIEMENT – HONORAIRES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE A CLCA_DIANA CARDAS POUR L'AMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE
6. FERMETURE DE LA SEANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – ABAISSEMENT DE LA LIMITE DE VITESSE ET SIGNALISATION**

16-10-262 **CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Neuville a reçu des plaintes de ses citoyens relativement à la vitesse de la circulation sur la route 138, dans le secteur du village;

CONSIDÉRANT QUE les plaintes visent la réduction de la vitesse de circulation à 50 km/heure entre les intersections avec la rue des Érables sur la route 138;

CONSIDÉRANT QUE ces routes sont sous juridiction provinciale;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de procéder à une analyse afin d'améliorer la sécurité de tous les usagers en abaissant la vitesse à 50 km/h sur la route 138 dans le secteur du village, soit entre les intersections avec la rue des Érables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **AUTORISATION DE PAIEMENT – ENTREPRISE DENIS GIGNAC INC. POUR L'AJOUT DE LUMINAIRES À PLACE DES ILETS SECTEUR EST**

16-10-263 **CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Denis Gignac inc. a été mandatée par la Ville de Neuville pour la fourniture de luminaires à Place des Ilets est;

CONSIDÉRANT QUE les luminaires ont été livrés et qu'ils fonctionnent correctement;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Denis Gignac inc. a transmis une facture no 14457 au montant de 12 040,49 \$ taxes incluses, et que celle-ci est conforme au mandat octroyé;

CONSIDÉRANT QUE la commande a été remplie à la satisfaction du directeur du Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil autorise la trésorière à procéder au paiement de la facture numéro 14457 au montant total de 12 040,49 \$ taxes incluses à l'entreprise Denis Gignac inc.

QUE cette somme soit prise à même le poste budgétaire « *Luminaires de rues* » numéro 23 04017 721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. **AUTORISATION DE PAIEMENT – CONSTRUCTION RÉNOVATION DUFOUR POUR LA RÉFECTION DE TOITURES**

16-10-264 **CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur Construction Rénovation Dufour inc. a obtenu le contrat pour réaliser les travaux de réfection des toitures de la salle des Fêtes et du garage de la Maison Rochette;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection des toitures de la salle des Fêtes et du garage de la Maison Rochette sont maintenant complétés à la satisfaction du directeur du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a reçu, le 12 octobre 2016, la facture no 000213 d'un montant de 20 674 \$ (taxes incluses) et que celle-ci est conforme au mandat octroyé;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil autorise la trésorière à procéder au paiement de 20 674 \$ (taxes incluses) à l'entrepreneur Construction Rénovation Dufour inc. pour les travaux de réfection des toitures de la salle des Fêtes et du garage de la Maison Rochette.

QUE cette somme soit prise à même le poste budgétaire 23 08020 722.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **AUTORISATION DE PAIEMENT – HONORAIRES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE À CLCA DIANA CARDAS POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE**

16-10-265

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a mandaté la firme d'architectes CLCa Diana Cardas le 10 décembre 2015, par la résolution no 15-12-302, pour la réalisation des plans d'aménagement et la surveillance du chantier de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'architectes CLCa_Diana Cardas a réalisé les plans et devis, les versions 90 % tels que décrit dans l'appel d'offres des services professionnels en architecture et à la satisfaction du directeur général et greffier de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu les factures no 6 et 7 respectivement les 31 août et 3 octobre 2016 pour le paiement des honoraires professionnels en architecture;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil autorise la trésorière à procéder au paiement des honoraires professionnels inscrits sur les factures 6 et 7 de CLCa_Diana Cardas pour un montant total de 27 415,79 \$, taxes incluses, pour la réalisation des plans et devis en version 90 % dans le cadre du projet d'aménagement de la bibliothèque municipale dans l'église Saint-François-de-Sales de Neuville.

QUE cette dépense soit prise à même le poste budgétaire no 23 08000 722.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. **FERMETURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire lève la séance à 7 h 48.

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire suppléant reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.

Bernard Gaudreau
Maire

Manon Jobin
Trésorière et greffière adjointe